

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201576-20230927-2023-09-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 02/10/2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil 15 En exercice 14

Présents

Qui ont pris part à la

Délibération 10

Date de convocation :

21/09/23

Date d'affichage: 04/10/23

L'an deux mil vingt trois,

Le vingt sept septembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Patrick, Maire.

<u>Présents</u>: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Nicolas CARRIE

- Sandrine DOMINGUES - Marc-Antoine FABRE - Jérémy THEVENET -

Sarah THEVENET- Véronique GERBE -- Valérie VERNAY

Absents excusés: Vincent LAURAND -Vincent GLON (pouvoir) -

Christophe DALLERY

Absents: Serge PETIT - Jean-Louis MARGOTTON

Secrétaire : Marc-Antoine FABRE

2023-09-03

Tarifs Publics (MTL- gîtes -Chapelle)

En vue de la mise en place de la réservation et du paiement en ligne de la salle et des gîtes, il est proposé au conseil d'harmoniser les tarifs publics,

Après avoir entendu le rapport du maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres:

- FIXE comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, de la chapelle et des gîtes
- DIT que les tarifs sont applicables à compter de ce jour pour les nouvelles locations

Chapelle	Noaillerots	Particulier	50 €	
		Association	Gratuit (30 € si non nettoyée)	
	Extérieurs	Particulier	100 €	
		Association	Tarif libre (30 € si non nettoyée)	
	Nettoyage		30 €	
	Caution		500 €	

MTL	Noaillerots	Résidant 1 jour	300 €
		Résidant 2 jours	420 €
		Associations 1° manif	Gratuit
		Asso à partir de la 2° manif	50 €
	Extérieurs	Particulier 1 jour	580 €
		Particulier 2 jours	690 €
		Asso 1 jour	300 €
		Asso le week-end	430 €
	Forfait nettoyage		120€
	caution		500 €

		Nuitée	14.45.07
Gîtes		Nuitee	14.45 €/pers
		Taxe de séjour	0,55 €/nuit/pers
		draps	1,50 €/ pers
	Gîte rural	semaine	230 €
		au mois (exceptionnel)	400 €
	Gîte collectif	salle	210 €
Pack tranquillité ⁽¹⁾	Noaillerots		640 €
	Extérieurs		1 000 €

(1) le « pack tranquillité » comprend pour le week-end la location de la MTL, de la chapelle, et les gîtes (soit 19 couchages)

Ainsi fait et délibéré, à Noailly, les jour, mois, et an susdits.

Le Maire, Patrick MEUNIER. Le secrétaire de séance, Marc-Antoine FABRE